



Contrat de sous-location avec étrangers

Par **Absainte**, le **17/08/2008** à **15:46**

Bonjour,

Nous sommes deux étudiantes françaises de retour de Finlande et avons décidé de monter un projet de colocation avec des étudiants Finlandais venant étudier dans notre ville (trois changeant à chaque semestre.)

La maison que nous comptons louer est la première mise en location des propriétaires, qui ont besoin de s'assurer auprès de leur banque. Ceux-ci refusaient donc de louer leurs chambres séparément (comme il le prévoyait au départ) à des personnes ne restant que six mois, mais se sont avérés ouverts à l'idée de louer la maison entière à nous deux Françaises, restant pour l'année. Néanmoins, nous serions les deux seules signataires du bail pour un loyer de 1200 euros par mois payé par cinq personnes.

Les étudiants finlandais sont prêts à fournir des garants pour leur propre loyer lors du semestre. Puisque les propriétaires sont d'accord, mon amie et moi pensions établir des contrats de sous-location afin de lier les garants des étudiants finlandais, et de nous protéger financièrement, est-ce la bonne option dans ce cas ? Quelle est la démarche à suivre ? Y a-t-il des caractéristiques particulières en ce qui concerne la nationalité des sous-locataires ?

Toute piste ou avis pouvant nous éclairer rapidement sur la procédure de sous-location serait extrêmement bienvenue !

Merci d'avance.